

DÉCLARATION POUR DES PLATEAUX DE TOURNAGE PLUS SÛRS ET UNE PLUS GRANDE ÉGALITÉ ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES DANS LES INDUSTRIES DU CINÉMA ET DE L'IMAGE ANIMÉE

*Sommet Lumière — Saint-Paul-de-Vence, 7 septembre 2026
Co-présentée par la France et la République de Corée*

1. Malgré de réels progrès ces dernières années, les inégalités persistent dans les industries du cinéma et de l'image animée. Les femmes sont toujours sous-représentées dans de nombreuses professions et principalement aux postes décisionnaires et d'encadrement. Elles peuvent également rencontrer des difficultés quant à l'accès aux financements, au développement de leurs projets et à l'avancement de leur carrière. La lutte contre ces inégalités requiert des efforts durables afin de garantir l'égalité des chances dans notre industrie.
2. Le secteur traverse déjà une profonde transformation. Les sujets d'égalité entre les femmes et les hommes, de conditions de travail, de dynamiques de pouvoir et de prévention des violences sexistes et sexuelles sont intrinsèquement liés. L'amélioration des conditions de travail est essentielle pour permettre à toutes et à tous de construire une carrière, prendre des responsabilités et contribuer pleinement à l'activité de l'industrie.
3. Les participants réunis à Saint-Paul-de-Vence à l'occasion du Sommet Lumière rassemblent des pays, des régions, des organisations internationales, des partenaires du secteur privé et des organisations de la société civile issus des filières du cinéma, de l'audiovisuel et du jeu vidéo. Ils reconnaissent le besoin de s'appuyer sur les progrès récents afin de mettre en place des changements durables dans nos secteurs.
4. Les industries du cinéma et de l'image animée sont composées d'un large éventail d'expériences, de points de vue, et de cultures. La participation pleine et entière au processus créatif de personnes aux parcours et aux expériences de vie variés contribue à enrichir les récits et à ouvrir de nouvelles perspectives aux spectateurs. Une plus grande diversité parmi les personnes qui créent, écrivent, réalisent et produisent les œuvres audiovisuelles constitue dès lors un élément essentiel de la vitalité créative du secteur.
5. L'égalité entre les femmes et les hommes n'est pas un sujet secondaire. Il s'agit non seulement d'un sujet d'équité et d'égalité des chances, mais également d'un impératif créatif, économique et professionnel. Une industrie du cinéma et de l'audiovisuel forte et dynamique se doit d'intégrer la variété des talents, expériences et perspectives qui composent nos sociétés. Cela suppose que les femmes disposent des mêmes possibilités d'accéder aux métiers du secteur, d'y développer leur carrière, d'exercer des fonctions de direction et de voir leurs créations soutenues et reconnues.

Nous, pays, régions, organisations internationales, partenaires du secteur privé et organisations de la société civile soussignés, prenons en conséquence les engagements suivants :

I. Promouvoir la parité et l'égalité des chances entre les femmes et les hommes

6. De progrès significatifs ont été accomplis ces dernières années, notamment grâce aux politiques publiques et aux initiatives portées par les professionnels. Nous reconnaissons l'importance de poursuivre ces efforts et de veiller à ce que les femmes bénéficient des mêmes opportunités à tous les niveaux et dans tous les métiers des industries du cinéma et de l'image animée. Cela concerne l'accès à l'emploi et l'avancement des carrières ; l'accès aux postes décisionnaires et d'encadrement ainsi qu'aux financements ; la présence en festivals ; et enfin, l'égalité salariale à travail égal.

II. Créer des espaces de travail plus sûrs et prévenir les violences sexistes et sexuelles

7. Toute personne travaillant dans les industries du cinéma et de l'image animée doit pouvoir exercer son activité dans un cadre sûr et respectueux. Nous reconnaissons le besoin de prévenir et d'aborder les violences sexistes et sexuelles, ainsi que toute autre forme de harcèlement et d'abus. Cela passe notamment par l'établissement de règles et de procédures claires, de mécanismes de signalement et de soutien adaptés, ainsi que de modules de sensibilisation et de formation pour les professionnels à tous les niveaux. Des environnements plus sûrs sont essentiels pour garantir la participation complète et durable de toutes et tous à l'activité de nos industries.

III. Soutenir la diversité des points de vue et des expériences

8. La force des industries du cinéma et de l'image animée repose sur leur capacité à raconter une pluralité de récits et à refléter la diversité de nos sociétés. La liberté de création, l'ambition artistique et la diversité de points de vue sont essentiels à la vitalité d'un secteur culturel. Nous nous engageons donc à encourager une plus grande diversité aux postes créatifs et décisionnaires, et à promouvoir le travail et le leadership des femmes à toutes les échelles de nos industries. Une plus grande égalité de genres peut permettre d'élargir les horizons et les expériences sur nos écrans et derrière la caméra, contribuant ainsi à un paysage créatif plus riche.
9. En signant cette déclaration, nous affirmons notre engagement commun à rendre les industries du cinéma et de l'image animée plus sûres et plus équitables, ainsi qu'à garantir une égalité entre les femmes et les hommes quant à l'avancement de leur carrière, l'accès à des postes à responsabilité et la participation à l'activité créative et au futur de l'industrie.

Fait à Saint-Paul-de-Vence, le 7 septembre 2026.